

Séance du mardi 18 octobre 2022

Date de la convocation : 05/10/2022

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Votants : 7

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés : Caroline CASTILLON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2022_027 - Objet : Désignation d'un représentant titulaire et suppléant pour commission d'ouverture des plis du groupement de commande

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la signature de la convention constitutive d'un groupement de commande pour des travaux de reprise, de renforcement des voies communales, et de reprise des réseaux des communes de CHOLONGE, COGNET, LA MOTTE D'AVEILLANS, LA MOTTE SAINT MARTIN, LAFFREY, MARCIEU, MAYRES SAVELS, MONTEYNARD, NANTES EN RATTIER, NOTRE DAME DE VAULX, ORIS EN RATTIER, PONSONAS, PRUNIERES, SOUSVILLE, SAINT AREY, SAINT HONORE, SAINT JEAN DE VAULX, SAINT TEOFFREY, VILLARD SAINT CHRISTOPHE, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour la commission d'ouverture des plis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les délégués pour la commission d'ouverture des plis :

Titulaire : STUTZ Anne

Suppléant : BACCOLI Guy

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 18 octobre 2022

Le Maire



RF Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/11/2022 038-213803612-20221018-DE_2022_027-DE